



Compte-rendu du Conseil municipal du 10 juin 2020



Présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BOSSAERT Alexina, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET, Charline, CHEVALLIER, Jean-Marie, PAGES Caroline, DEVAUX Etienne, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, POIRIER Vijay-Damien, DUCRET Frédérique, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, FASSI Reine, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno

Formant la majorité des membres en exercice.

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

A la demande de 3 Adjoint, il a été demandé une séance à huis clos.

Vote : UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

► **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 mars 2020
M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA ne prennent pas part au vote

Vote : 28 voix POUR

► **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2020

Vote : UNANIMITE

► **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°19 du 16/03/2020**

Signature de l'accord-cadre 2020M01 LOT 1 relatif aux prestations de fourniture de carburant en station par carte accréditive, avec la Société EDENRED FUEL CARD.

➤ **Décision n°20 du 16/03/2020**

Signature de l'accord-cadre 2020M01 LOT 2 relatif aux prestations de livraison et fourniture de carburant sur site, avec la Société CAMPUS IDF.

➤ **Décision n°21 du 18/03/2020**

Signature de la deuxième reconduction annuelle de l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents 2018M07 - Lot 1 : Matériels informatiques et périphériques, signé avec la Société MEDIACOM SYSTÈME DISTRIBUTION, la Société GESTEC et la Société INMAC WSTORE MISCO

➤ **Décision n°22 du 18/03/2020**

Signature de la deuxième reconduction annuelle de l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents 2018M07 - Lot 2 : Matériels de vidéoprojection, signé avec la



Société MEDIACOM SYSTÈME DISTRIBUTION, la Société GESTEC et la Société MOTIVSOLUTIONS

➤ **Décision n°23 du 18/03/2020**

Signature de la deuxième reconduction annuelle de l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents 2018M07 - Lot 3 : Licences de logiciels informatiques, signé avec la Société INMAC WSTORE MISCO, la Société MEDIACOM SYSTÈME DISTRIBUTION et la Société COMPUTER SERVICES 77

➤ **Décision n° 24 du 18/03/2020**

Signature de la deuxième reconduction annuelle de l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents 2018M07 - Lot 4 : Classes mobiles signé avec la Société GESTEC et la Société LA POSTE

➤ **Décision n°25 du 18/03/2020**

Signature de l'accord-cadre 2020M03 LOT 1 relatif aux prestations d'entretien, tonte, fauchage et engazonnement des espaces verts communaux, avec la Société FRANCE ENVIRONNEMENT

➤ **Décision n° 26 du 18/03/2020**

Signature de l'accord-cadre 2020M03 LOT 2 relatif aux prestations de taille des haies et entretien des massifs, plantations d'arbres, création de massifs fleuris des espaces verts communaux, avec la Société FRANCE ENVIRONNEMENT

➤ **Décision n° 27 du 18/03/2020**

Signature de l'accord-cadre 2020M03 LOT 3 relatif aux prestations de taille des arbres d'alignement des espaces verts communaux, avec la Société TOUS TRAVAUX ELAGAGE TIBLE

➤ **Décision n°28 du 18/03/2020**

Signature de l'accord-cadre 2020M03 LOT 4 relatif aux prestations d'entretien des bois et forêts des espaces verts communaux, avec la Société HATRA

➤ **Décision n°29 du 21/04/2020**

Signature de la première reconduction annuelle de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande 2019M03 - Lot 1 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide destinés à la restauration scolaire et accueil de loisirs, signé avec la Société ELIOR FRANCE ENSEIGNEMENT

➤ **Décision n° 30 du 21/04/2020**

Signature de la première reconduction annuelle de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande 2019M04 - Lot 1 : Travaux d'entretien de la voirie et des réseaux divers, signé avec la Société COLAS IDF NORMANDIE

➤ **Décision n°31 du 21/04/2020**

Signature de la première reconduction annuelle de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande 2019M04 - Lot 2 : Travaux de signalisation horizontale et verticale de voirie, signé avec la Société VILLEQUIP

➤ **Décision n°32 du 29/04/2020**

Signature du contrat de dératisation des bâtiments communaux et particuliers avec la société ECOLAB

➤ **Décision n°33 du 05/05/2020**

Signature d'une convention d'exploitation de ruches sur le domaine communal

➤ **Décision n°34 du 06/05/2020**

Signature du marché subséquent n° 28 portant sur les prestations de l'accord-cadre 2018M07 Lot 1 : matériels informatiques et périphériques, avec la Société MEDIACOM SYSTÈME DISTRIBUTION, pour un montant de 4 123,28 € HT

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que deux délibérations ont été omises d'être inscrites à l'ordre du jour :

- **Délibération relative à la désignation des membres du conseil municipal siégeant au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail commun de la commune de Cesson et du CCAS de Cesson**
- **Délibération relative à la désignation des membres des membres du conseil municipal siégeant au comité technique de la commune de Cesson**

Administration Générale

➤ **Constitution de la commission « Finances, Administration générale et personnel »**

DECIDE de créer une commission « FINANCES », ADMINISTRATION GENERALE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » composée de 7 membres dont la répartition s'établit comme suit :

Elus de la majorité (« groupe « union pour Cesson ») : 6 sièges

Elu de l'opposition (« groupe « nouveau départ pour Cesson ») : 1 siège.

Au terme du scrutin ont obtenu :

Groupe « union pour Cesson »

DUVAL Jean-Louis, CHEVALLIER Jean-Marie, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, POIRIER Vijay-Damien

Groupe « nouveau départ pour Cesson »

MARCHETTI Xaviera

DUVAL Jean-Louis, CHEVALLIER Jean-Marie, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, POIRIER Vijay-Damien, MARCHETTI Xaviera ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus pour la commission « FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ Constitution de la commission « Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Scolaire »
DECIDE de créer une commission « **PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, SCOLAIRE** »
composée de 11 membres dont la répartition s'établit comme suit :

Elus de la majorité (« groupe « union pour Cesson ») : 9 sièges
Elu de l'opposition (« groupe « nouveau départ pour Cesson ») 2 sièges.

Au terme du scrutin ont obtenu :

Groupe « union pour Cesson »

PREVOT Isabelle, BOSSAERT Alexina, COGET Charline, PAGES Caroline, DEVAUX Etienne, ORLANDO Dominique, GATUINGT Jean-Christophe, ZAURIN Rose-Marie
POIRIER Vijay-Damien

Groupe « nouveau départ pour Cesson »

FAVRE Julien, COTTALORDA Bruno

PREVOT Isabelle, BOSSAERT Alexina, COGET Charline, PAGES Caroline, DEVAUX Etienne, ORLANDO Dominique, GATUINGT Jean-Christophe, ZAURIN Rose-Marie, POIRIER Vijay-Damien, FAVRE Julien, COTTALORDA Bruno ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus pour la commission « **PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, SCOLAIRE** »

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ Constitution de la commission « Vie associative, vie locale »
DECIDE de créer une commission « **VIE ASSOCIATIVE ET VIE LOCALE** » composée de 11 membres dont la répartition s'établit comme suit :

Elus de la majorité (« groupe « union pour Cesson ») : 9 sièges
Elu de l'opposition (« groupe « nouveau départ pour Cesson ») 2 sièges.

Au terme du scrutin ont obtenu :

Groupe « union pour Cesson »

FAYAT Marie-Annick, NALINE Stefanie, LE GALLOUDEC, Patricia, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, ZAURIN Rose-Marie, DUCRET Frédérique

Groupe « nouveau départ pour Cesson »

LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno

FAYAT Marie-Annick, NALINE Stefanie, LE GALLOUDEC, Patricia, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, ZAURIN Rose-Marie, DUCRET Frédérique, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus pour la commission « **VIE ASSOCIATIVE ET VIE LOCALE** »

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ **Constitution de la commission « Social, Intergénérationnel, Emploi, Logement »**
DECIDE de créer une commission « SOCIAL, INTERGENERATIONNEL, EMPLOI, LOGEMENT » composée de 8 membres dont la répartition s'établit comme suit :

Elus de la majorité (« groupe « union pour Cesson ») : 7 sièges
Elu de l'opposition (« groupe « nouveau départ pour Cesson ») 1 siège.

Au terme du scrutin ont obtenu :

Groupe « Union pour Cesson »

FAYAT Marie-Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, LE GALLOUDEC Patricia, GOUBERT Fanny, POIRIER Vijay-Damien, FASSI Reine

Groupe « nouveau départ pour Cesson »

COTTALORDA Bruno

FAYAT Marie-Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, LE GALLOUDEC Patricia, GOUBERT Fanny, POIRIER Vijay-Damien, FASSI Reine, COTTALORDA Bruno ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus pour la commission « SOCIAL, INTERGENERATIONNEL, EMPLOI, LOGEMENT»

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ **Constitution de la commission « Urbanisme »**
DECIDE de créer une commission « URBANISME » composée de 12 membres dont la répartition s'établit comme suit :

Elus de la majorité (« groupe « union pour Cesson ») : 10 sièges
Elu de l'opposition (« groupe « nouveau départ pour Cesson ») 2 sièges.

Au terme du scrutin ont obtenu :

Groupe « Union pour Cesson »

BELHOMME Jean-Michel, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GATUINGT Jean-Christophe, LE MENTEC Yannick

Groupe « nouveau départ pour Cesson »

FAVRE Julien, BOSQUILLON Christophe

BELHOMME Jean-Michel, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GATUINGT Jean-Christophe, LE MENTEC Yannick, FAVRE Julien, BOSQUILLON Christophe ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus pour la commission « URBANISME»

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ **Constitution de la commission « Cadre de vie, Développement économique et ville intelligente »**

DECIDE de créer une commission « **CADRE DE VIE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET VILLE INTELLIGENTE** » composée de 12 membres dont la répartition s'établit comme suit :

Elus de la majorité (« groupe « union pour Cesson ») : 10 sièges

Elu de l'opposition (« groupe « nouveau départ pour Cesson ») 2 sièges.

Au terme du scrutin ont obtenu :

Groupe « Union pour Cesson »

REALINI François, NALINE Stefanie, DEVAUX, Etienne, GRYMONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GATUINGT, Jean-Christophe, ZAURIN, Rose-Marie, DUCRET, Frédérique, PIOLLET, François, LE MENTEC, Yannick

Groupe « nouveau départ pour Cesson »

FAVRE Julien, BOSQUILLON Christophe

REALINI François, NALINE Stefanie, DEVAUX, Etienne, GRYMONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GATUINGT, Jean-Christophe, ZAURIN, Rose-Marie, DUCRET, Frédérique, PIOLLET, François, LE MENTEC, Yannick, FAVRE Julien, BOSQUILLON Christophe ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus pour la commission « **CADRE DE VIE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET VILLE INTELLIGENTE** »

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ **Commission Développement durable**

DECIDE de créer une commission « **DEVELOPPEMENT DURABLE** » composée de 14 membres dont la répartition s'établit comme suit :

Elus de la majorité (« groupe « union pour Cesson ») : 12 sièges

Elu de l'opposition (« groupe « nouveau départ pour Cesson ») 2 sièges.

Au terme du scrutin ont obtenu :

Groupe « Union pour Cesson »

PECULIER Charlyne, REALINI François, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, DEVAUX Etienne, ORLANDO Dominique, DUCRET Frédérique, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick

Groupe « nouveau départ pour Cesson »

MARCHETTI Xaviera, LABERTRANDIE Lydia

PECULIER Charlyne, REALINI François, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, CHEVALLIER Jean-Marie, PAGES Caroline, DEVAUX Etienne, ORLANDO Dominique, DUCRET Frédérique, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, MARCHETTI Xaviera, LABERTRANDIE Lydia ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus pour la commission « **DEVELOPPEMENT DURABLE** »

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ **Constitution de la Commission d'Appel d'Offres**

PROCEDE à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres dont les résultats de vote aboutissent à élire :

Titulaires :

REALINI François
PREVOT Isabelle
FAYAT Marie-Annick
FARCY Jean-Luc
MARCHETTI Xaviera

Suppléants :

BERTRAND Michel
CHEVALLIER Jean-Marie
ORLANDO Dominique
PIOLLET François
LABERTRANDIE Lydia

PREND ACTE que le maire ou son représentant est président de droit de la Commission d'Appel d'Offres.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ **Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

DECIDE de fixer le nombre de membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux à NEUF membres répartis comme suit :

- Le Maire ou son représentant, Président de droit,
- 4 élus ou conseillers municipaux
- 4 représentants d'associations locales

DECIDE, au regard de la composition de l'assemblée délibérante et dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, d'arrêter la pondération suivante :

- Elus de la majorité (groupe « Union pour Cesson ») : 3 sièges,
- Elus de l'opposition (groupe « Nouveau départ pour Cesson ») : 1 siège

DECIDE de procéder à la désignation des 4 membres élus ou conseillers municipaux et à la nomination des 4 représentants des associations locales, par un vote à main levée.

Le Maire ayant procédé à l'appel des candidatures.

Les candidatures déposées sont les suivantes :

REALINI François, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, BOSQUILLON Christophe

Au terme du scrutin, ont obtenu :

REALINI François : 33 voix
FARCY Jean-Luc : 33 voix
ORLANDO Dominique : 33 voix
BOSQUILLON Christophe : 33 voix

Sont désignés à l'unanimité pour siéger à la C.C.S.P.L. :

Les quatre élus ou conseillers municipaux suivants :

REALINI François, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, BOSQUILLON Christophe

Les représentants des associations locales suivants :

- association SADUR
- association « les petites pousses »

DECIDE, que la saisine de la C.C.S.P.L. sera opérée par convocation écrite adressées aux membres dans le délai de cinq jours francs avant la date de la réunion de ladite Commission.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ **Modalités d'élection des membres de la commission de délégation de service public**

DECIDE qu'il sera procédé à l'élection des membres de la commission de délégation de service public, au scrutin proportionnel au plus fort reste et à bulletin secret lors de la prochaine séance du conseil municipal programmée le 1^{er} juillet 2020.

DIT que les listes relatives aux membres titulaires et suppléants devront être déposées avant le 23 juin 2020 à la direction générale des services.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

Représentations :

➤ **Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et désignation des délégués de la commune au C.C.A.S.**

DECIDE de fixer comme suit le nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S., considérant que le Maire est président de droit :

- 5 membres élus
- 5 membres nommés

PROCEDE à l'élection des 5 représentants du conseil municipal au C.C.A.S. au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Se sont portés candidats :

PREVOT Isabelle, FAYAT Marie-Annick, COGET Charline, FASSI Reine, LABERTRANDIE Lydia

A obtenu :

- PREVOT Isabelle, FAYAT Marie-Annick, COGET Charline, FASSI Reine, LABERTRANDIE Lydia : 33 voix

- Monsieur Olivier CHAPLET, Président de droit

PREVOT Isabelle, FAYAT Marie-Annick, COGET Charline, FASSI Reine, LABERTRANDIE Lydia ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus délégués au C.C.A.S.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ Désignation de 5 délégués de la commune au Syndicat Intercommunal de Cesson – Vert-Saint-Denis

PROCEDE à l'élection des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal :

Se sont portés candidats :

DUVAL Jean-Louis

HEESTERMANS Jacques

FAYAT Marie-Annick

CHEVALLIER Jean-Marie

DUCRET Frédérique

Au terme du scrutin, ont obtenu :

Nombre de votants : 33

Nombre de blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

DUVAL Jean-Louis, HEESTERMANS Jacques, FAYAT Marie-Annick, CHEVALLIER Jean-Marie, DUCRET Frédérique ayant obtenu la majorité ont été élus représentants de la commune de Cesson au sein du Syndicat Intercommunal

Fait et délibéré,

Vote : 28 voix POUR

5 Abstentions (M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA)

➤ Désignation d'un délégué de la commune au conseil d'administration de l'école Saint-Paul

PROCEDE à l'élection d'un délégué de la commune au sein du conseil d'administration de l'école Saint-Paul.

S'est porté candidat :

- COGET Charline

Au terme du scrutin, a obtenu :

- COGET Charline : 33 voix pour

Mme COGET Charline ayant obtenu la majorité absolue a été élu déléguée de la commune pour siéger au sein du conseil d'administration de l'école Saint-Paul.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ Désignation d'un délégué de la commune au conseil d'administration du collège Grand Parc

PROCEDE à l'élection d'un délégué de la commune au sein du conseil d'administration du collège Grand Parc

S'est porté candidat :

- PREVOT Isabelle

Au terme du scrutin, a obtenu :

- PREVOT Isabelle : 33 voix pour

Mme PEVOT Isabelle ayant obtenu la majorité absolue a été élu déléguée de la commune pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Grand Parc.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

- **Désignation d'un délégué de la commune au conseil d'administration du collège Jean-Vilar**

PROCEDE à l'élection d'un délégué de la commune au sein du conseil d'administration du collège JEAN VILAR

S'est porté candidat :

- DEVAUX Etienne

Au terme du scrutin, a obtenu :

- DEVAUX Etienne : 33 voix pour

M.DEVAUX Etienne ayant obtenu la majorité absolue a été élu délégué de la commune pour siéger au sein du conseil d'administration du collège JEAN VILAR.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

- **Désignation d'un délégué de la commune au conseil d'administration du lycée Sonia Delaunay**

PROCEDE à l'élection d'un délégué de la commune au sein du conseil d'administration du lycée SONIA DELAUNAY

S'est porté candidat :

- COGET Charline

Au terme du scrutin, a obtenu :

- COGET Charline : 33 voix pour

Mme COGET Charline ayant obtenu la majorité absolue a été élu déléguée de la commune pour siéger au sein du conseil d'administration du lycée SONIA DELAUNAY.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

- **Désignation d'un délégué de la commune au conseil d'établissement du village d'enfants de Cesson**

PROCEDE à l'élection d'un délégué de la commune au sein du conseil d'établissement du village d'enfants de Cesson,

S'est porté candidat :

- FAYAT Marie-Annick

Au terme du scrutin, a obtenu :
- FAYAT Marie-Annick : 33 voix pour

Mme FAYAT Marie-Annick ayant obtenu la majorité absolue a été élu déléguée de la commune pour siéger au sein du conseil d'administration du conseil d'établissement du village d'enfants.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

- **Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'association « club de l'amitié »**

PROCEDE à l'élection d'un représentant de la commune au sein de l'association « Club de l'amitié »,

S'est porté candidat :
- FAYAT Marie-Annick

Au terme du scrutin, a obtenu :
- FAYAT Marie-Annick : 33 voix pour

Mme FAYAT Marie-Annick ayant obtenu la majorité absolue a été élu représentant de la commune pour siéger au sein de l'association « Club de l'amitié »,

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

- **Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commune au Comité de suivi des sites.**

DESIGNE Monsieur **BELHOMME Jean-Michel** en tant que titulaire et **Monsieur FARCY Jean-Luc** en tant que suppléant pour représenter la commune de Cesson au sein du Comité de suivi des sites

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

- **Désignation d'un représentant du Maire pour siéger au sein de la Commission de révision des listes électorales**

DECIDE de désigner un membre du conseil municipal pour représenter le Maire au sein de la Commission de Révision des Listes Electorales.

S'est porté candidat :
BELHOMME Jean-Michel
A obtenu :
- **BELHOMME Jean-Michel** : 33 voix

M.BELHOMME Jean-Michel ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu au sein de la Commission de Révision des Listes Electorales.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ **Désignation d'un correspondant défense**

DESIGNE M. FARCY Jean-Luc en tant que correspondant « défense » de la commune.

M.FARCY Jean-Luc, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré délégué à la correspondance de la défense.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ **Désignation d'un représentant aux instances du groupement d'intérêt public Maximilien**

DECIDE de désigner :

- En qualité de représentant titulaire auprès des instances du Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN : Monsieur François REALINI, 3ème Maire-Adjoint, (joignable à l'adresse mail suivante f.realini@ville-cesson.fr)

AUTORISE Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, à signer tous actes relatifs à l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ **Délégations données au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

DECIDE de déléguer au Maire pour la durée de son mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour des motifs de pratique administrative les pouvoirs suivants :

- 1° arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
- 2° fixer, jusqu'à hauteur de 500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
- 3° procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget à hauteur maximum de 700 000 €, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a) de l'article L2221-5-1 sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 4° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 5° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 6° passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 7° créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

8° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
9° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
10° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
11° fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
12° fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leur demande,
13° décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
14° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
15° exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code. Ceci s'appliquera à l'occasion de l'aliénation de tous les biens immeubles ou terrains et de ne pas fixer de montant maximum.
16° tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle auprès de toutes les juridictions,
17° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux jusqu'à hauteur de 7 000 euros,
18° donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
19° signer la convention prévue par le 4ème alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le 3ème alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
20° réaliser les lignes de trésorerie jusqu'à hauteur de 500 000 €
21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme :
22° D'exercer, au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme
23° de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

➤ **Indemnités versées aux élus**

FIXE à 60% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, l'indemnité allouée pour l'exercice des fonctions du Maire.

FIXE à 22,03% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, l'indemnité allouée pour l'exercice des fonctions d'Adjoint aux Adjoints suivants :

- 1^{er} Adjoint
- 2^{ème} Adjointe
- 3^{ème} Adjoint
- 4^{ème} Adjointe

- 5^{ème} Adjoint
- 6^{ème} Adjointe
- 7^{ème} Adjoint
- 8^{ème} Adjointe

FIXE à 4% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, l'indemnité allouée pour l'exercice des fonctions de Conseiller Municipal, aux conseillers titulaires d'une délégation.

PRECISE que la date d'entrée en vigueur de la présente délibération est fixée au 27/05/2020, date de l'installation du conseil municipal.

INDIQUE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

Fait et délibéré,

Vote : 28 voix POUR

5 Abstentions (M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA)

- Désignation des membres du conseil municipal siégeant au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail commun de la commune de Cesson et du CCAS de Cesson

Monsieur le Maire fait ensuite appel aux candidatures :

Se sont portés candidats :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants</u>
PREVOT Isabelle	BOSSAERT Alexina
HEESTERMANS Jacques	CHEVALLIER Jean-Marie
POIRIERVijay-Damien	LE MENTEC Yannick

Au terme du scrutin ont obtenu :

PREVOT Isabelle, HEESTERMANS Jacques, POIRIER Vijay-Damien , BOSSAERT Alexina, CHEVALLIER Jean-Marie, LE MENTEC Yannick ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus pour le CHSCT

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

- Désignation des membres du conseil municipal siégeant au comité technique de la commune de Cesson

Monsieur le Maire fait ensuite appel aux candidatures :

Se sont portés candidats :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants</u>
PREVOT Isabelle	BOSSAERT Alexina
HEESTERMANS Jacques	CHEVALLIER Jean-Marie
POIRIERVijay-Damien	LE MENTEC Yannick

Au terme du scrutin ont obtenu :

PREVOT Isabelle, HEESTERMANS Jacques, POIRIER Vijay-Damien , BOSSAERT Alexina, CHEVALLIER Jean-Marie, LE MENTEC Yannick ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés élus pour le CT

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

- Reconduction d'un poste d'adjoint technique, contractuel à temps complet pour la direction de l'aménagement

DÉCIDE de reconduire un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps complet, pour la période du 1er Juillet 2020 au 31 Décembre 2020.

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 350, indice majoré 327,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

Vote : **28 voix POUR**

5 Abstentions (M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA)

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 11/06/2020

Olivier CHAPLET
Maire de Cesson